



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBÉRY

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2024-193

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
À MONSIEUR JÉRÉMY PARIS CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AU SPORT
JEUNESSE ET AU SUIVI DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA CITÉ
ÉDUCATIVES

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection des adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre 2024 portant remplacement d'un adjoint au Maire,

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément la mise en œuvre de la politique communale du sport jeunesse et pour le suivi des actions menées dans le cadre de la Cité éducative, il est nécessaire de prévoir une délégation à **Monsieur Jérémy PARIS**, conseiller municipal,

Le Maire de la commune de Chambéry

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est fait abrogation de l'arrêté n° 2024-082 du 10/05/2024

Article 2^{er} : Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de fonction et de signature permanente est donnée à Monsieur **Jérémy PARIS**, conseiller municipal, qui est délégué aux questions relatives au sport dédié à la jeunesse et notamment pour les fonctions suivantes

- Elaboration, validation, pilotage et évaluation du volet sportif de la politique jeunesse
- Pilotage des projets de création d'équipements sportifs dédiés aux jeunes
- Coordination de l'offre de loisirs sportifs à destination des jeunes, dont l'école municipale de découverte des sports
- Développement de la pratique sportive en milieu scolaire

Article 3 :

Ces délégations entraînent la fonction de :

- Définir, en lien avec Monsieur le Maire et Monsieur **Salim BOUZIANE**, les orientations propres aux matières déléguées,
- Signer tous les documents relatifs aux matières déléguées,
- Présider et animer, dans les matières déléguées, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne de la Ville de Chambéry, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire.
- Représenter la ville, dans les matières déléguées, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement des organismes extérieurs locaux et de coopérations intercommunales, et des structures associatives et coopératives de niveaux local, départemental, régional et national.

Ces délégations s'appliquent à l'exclusion des attributions relevant du Conseil municipal.

Dans le cadre des astreintes municipales, **Monsieur Jérémy PARIS** est compétent pour prendre toutes mesures, toutes décisions et actes nécessaires à l'exercice des missions d'urgence, notamment, la sécurisation ou la fermeture de voirie, le relogement d'urgence, les hospitalisations d'office...

Article 4 :

Sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de fonction et de signature permanente est donnée à Monsieur **Jérémy PARIS**, conseiller municipal, qui est délégué au suivi des actions éducatives menées dans le cadre de la Cité éducative, et plus particulièrement pour les fonctions suivantes :

- Elaboration, validation, pilotage de la stratégie portée par la Ville au sein des différentes instances de la Cité éducative et notamment la caisse des écoles,
- représentation de la collectivité dans les instances, séminaire de travail et temps forts locaux et nationaux,
- coordination des élus municipaux concernés par la cité éducative, par la tenue de réunions internes régulières,
- signature des courriers contrats et convention de demande de subvention ou autres leviers financiers nécessaires au développement et au fonctionnement de la délégation

Cette délégation s'applique à l'exclusion des attributions relevant du Conseil municipal.

Article 5 :

Cette délégation entraîne la fonction de :

- Définir en lien avec Monsieur le Maire, Madame Lydie Mateo et Monsieur Gaëtan Pauchet, les orientations propres à la matière déléguée
- Signer tous les documents propres à la matière déléguée
- Présider et animer dans la matière déléguée, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne de la Ville de Chambéry, et de ses partenaires, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de disposition de nature législative, réglementaire ou statutaire

Article 6 :

Le présent arrêté sera notifié à **Monsieur Jérémy PARIS** qui accepte ces délégations.

Article 7 :

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, **Monsieur Jérémy PARIS** est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions :

-pour ce qui relève de sa délégation sport- jeunesse, par **Monsieur Salim BOUZIANE** ou à défaut par le Maire ou par un adjoint ou un conseiller municipal dans l'ordre des nominations.

-pour ce qui relève de sa délégation au suivi des actions menées dans le cadre de la cité éducative par le Maire ou par un adjoint ou un conseiller municipal dans l'ordre des nominations.

Article 8 :

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

Article 9 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Article 10 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie et au procureur de la République.

Fait à Chambéry

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2024-193

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
à Monsieur Jérémy PARIS conseiller Municipal délégué au sport jeunesse et au suivi des actions menées dans le cadre de la cité éducatives

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 4 - Delegation de fonctions 2 - Délégation de fonctions à un élu 2 - Autres délégations

Date de l'acte : 31 octobre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20241031-lmc1H32542H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32542H1

Date de transmission en Préfecture : 04 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 04 novembre 2024

Publication : du 04 novembre 2024 au 06 janvier 2025